Nom et prénom :

Adresse :

… septembre 2018

**Sujet : Enquête publique – Province du Brabant Wallon – PU 7589**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Est-il normal que la commune n’ait tenu compte d’aucune des remarques du Conseil d’État ?

Est-il normal que le projet retenu conserve l’inclusion d’un terrain d’environ 3Ha dont le Conseil d’État avait déjà précédemment cassé l’expropriation ?

Est-il normal que la commune ait négligé d’envisager des sites voisins, en amont, où le bassin ne gênerait personne  (Grosses  Pierres à Piétrebais, anciennes cressonnières de Piétrebais à la ruelle Minsart, prairies basses avant la ruelle Minsart)? Tous ces sites sont le long de la rue Marcel Louis.

Est-il normal que le projet concerne le ruisseau Piétrebais et néglige la rivière Train, d’où provenaient 70% des inondations catastrophiques de 2002 ?

Est-il normal que la commune impose l’expropriation de terres en culture sans pouvoir proposer d’autres terres en échanges, alors que l’an dernier – quand le présent projet était déjà à l’étude – elle en a vendu via son CPAS ?

Est-il normal que les personnes intéressées, dont le cultivateur de la ferme bio du Petit-Sart, se voient refuser l’accès au dossier préalablement au 24 août alors qu’une enquête « publique » est lancée ?

Est-il normal que l’enquête publique se passe du 24 août au 7 septembre, en pleine préparation des rentrées ?

Sans doute une réponse technique positive partielle peut-elle être donnée à l’une ou l’autre de ces questions, mais pour la plupart d’entre elles, notamment toutes celles qui ont trait aux procédures, la réponse est incontestablement : non. La commune s’est départie à la fois de la démocratie (pas de concertation ni même d’information) et de l’État de droit, en jouant de la lettre des règles légales en éludant leur esprit.

Merci à vous de tenir compte de mon opposition catégorique à ce projet à cet endroit.

Dans l’attente de vous lire, recevez mes salutations distinguées,